

Diffusion de données sur les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et sur l'estimation de la séquestration carbone



Source de données	LIG'AIR
Date de mise à jour de l'inventaire	Mar-21
Référence de l'inventaire	Lig'Air_V3.2/mai2021
Périmètre des données	commune v2021 ; EPCI v2021
Gestion des versions	Précisions des compléments apportés à la version initiale
3.0/mars2021	version initiale
3.0/mars2021	la séquestration du CO2 par l'accroissement forestier est rapportée dans le secteur UTCATF au lieu des émetteurs non inclus
3.2/mai2021	ratrappage du nom de version Retrait des émissions de CO2 liées au Bois énergie dans les installations de combustions du secteur agricole (en conformité avec les règles de rapportage)

Pour plus de détails, se référer au rapport "Les émissions en région Centre-Val de Loire : Bilan de l'inventaire des émissions de polluants à effets sanitaires et gaz à effet de serre", disponible sur www.ligair.fr.

Les données présentées sont reportées par source conformément au format PCAET imposé par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et de l'arrêté du 4 août 2016

Secteur
Résidentiel
Tertiaire, commercial et institutionnel
Transport routier
Autres transports
Agriculture
Déchets
Industrie (hors branche énergie)
Branche énergie

Précisions sur la séquestration carbone :

La méthodologie appliquée pour l'estimation de la « séquestration carbone » ou des « puits de carbone » s'inspire de méthodes de références notamment celles énoncées par le GIEC et le CITEPA. Les émissions et absorptions de CO2 de ce sous-secteur correspondent à des flux et non des stocks. Les puits de carbone sur un territoire sont estimés à travers trois flux : l'accroissement forestier (absorptions), la récolte de bois (émissions) et les changements d'utilisation des sols (émissions et absorptions). La séquestration nette correspond à la somme de ces absorptions et émissions.

Les consommations d'énergie et émissions associées sont détaillées suivant les vecteurs suivants : **Electricité (émissions indirectes)**, **Chaleur et froid issus de réseau (émissions indirectes)**, **Bois-énergie (EnR)**, **Gaz Naturel**, **Produits pétroliers**, **Combustibles Minéraux Solides (CMS)**, **Autres énergies renouvelables (EnR)** et **Autres non renouvelables**. Les données sont fournies à climat réel, c'est à dire qu'elles ne sont pas corrigées des variations climatiques. Les consommations d'énergie sont dites finales car elles correspondent à la consommation des utilisateurs finaux, effectivement consommée (essence à la pompe...).

Par convention, les établissements de production d'énergie ne sont pas pris en compte dans les données de consommations d'énergie finale.

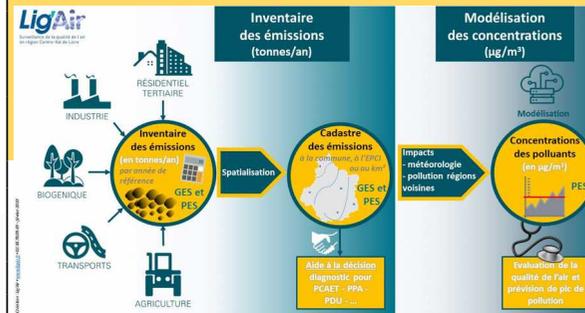
Les consommations d'énergie et émissions associées sont détaillées par usage quand l'information est disponible. Dans les présentes données, les usages sont disponibles pour les secteurs "Résidentiel" et "Tertiaire, commercial et institutionnel", suivant les vecteurs suivants : **Chauffage**, **Eau chaude sanitaire**, **Cuisson**, **Climatisation**, **Electricité spécifique**, **Eclairage public** et **Autre usage**.

Donnée	Consommation d'énergie finale
Maille de la donnée	communale (<i>INSEE_COM</i> et <i>Nom_COM</i>)
Année de référence	2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018
Détail proposé	Consommation d'énergie finale, en GWh (Gigawatt-heure), par secteur, usage et type d'énergie

Note utilisateurs

L'inventaire des émissions polluantes et des consommations énergétiques, est un recensement statistique des quantités d'énergies consommées et de polluants (GES et PES) émises dans l'atmosphère durant une année sur un territoire donné. La réalisation d'un inventaire est un exercice chronophage dont la justesse est étroitement liée à la qualité des données d'entrée et aux méthodologies employées. Les résultats de l'inventaire peuvent aussi être entachés par la présence de bugs dans les requêtes de calculs, de spatialisation, de bouclage énergétique, de confidentialité ou tout simplement dans les déclarations de données d'entrée par les industriels par exemple. Il est également à noter que l'inventaire des émissions constitue une donnée d'entrée principale (à laquelle s'ajoutent notamment l'impact de la météorologie et le transfert de la pollution des régions voisines) pour modéliser les concentrations des polluants en tout point d'un territoire (figure ci-dessous).

Avant la diffusion de l'inventaire, Lig'Air procède à une vérification et à une validation des résultats. Cependant, si malgré notre vigilance vous observez des incohérences sur votre territoire ou domaine d'étude vous pouvez faire remonter ces observations à Lig'Air qui procèdera à une vérification complète de la chaîne de calcul et des données spécifiques à votre territoire.



Les informations contenues dans ce fichier sont des estimations des émissions polluantes basées sur des informations statistiques officielles. Ces informations sont régulièrement révisées et complétées afin de tenir compte de l'amélioration permanente des connaissances, des méthodes et des règles de restitution. L'utilisateur est invité à s'assurer de l'existence de mises à jour plus récentes. Enfin, toute utilisation de ces données doit mentionner Lig'Air et être accompagnée de la référence de l'inventaire. Lig'Air ne saurait être tenue pour responsable des événements pouvant résulter de l'interprétation et/ou l'utilisation des informations faites par un tiers.

Précisions méthodologiques (limites)	<p>Cette donnée de consommation est issue du travail d'inventaire réalisé par Lig'Air. Les résultats restent des estimations tenant compte des connaissances actuelles et des travaux visant à représenter la plus exacte possible les consommations d'énergie.</p> <p>En cohérence avec le décret et l'arrêté relatifs au PCAET, les consommations liées à la production d'électricité et de chaleur sont comptabilisées au niveau des secteurs utilisateurs (résidentiel, tertiaire, etc.).</p> <p>Les données sont fournies à climat réel, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas corrigées des variations climatiques.</p>
--------------------------------------	---

Donnée	Emissions de gaz à effet de serre (GES)
Maille de la donnée	communale (<i>INSEE_COM</i> et <i>Nom_COM</i>)
Année de référence	2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018
Détail proposé	<p>Emissions de GES en tonnes équivalent CO₂, détaillées par secteur, usage, type d'énergie et gaz (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆ et NF₃).</p> <p>Les émissions de GES sont fournies selon leur pouvoir de réchauffement global (PRG), exprimé en équivalent CO₂, d'après les valeurs issues du cinquième rapport d'évaluation du GIEC (2013). Les valeurs sont par exemple de 28 pour le CH₄ ou 265 pour le N₂O.</p> <p>Les émissions de CO₂ issues de la biomasse ne sont pas intégrées, conformément aux règles de rapportage.</p>
Précisions méthodologiques (limites)	<p>Ces données sont issues de calcul réalisés à partir d'un ensemble de données statistiques. Les limites sont donc à la fois associées aux incertitudes liées aux données d'entrées et aux hypothèses qui sont faites dans certains cas pour évaluer les émissions à l'échelle communale. Pour en savoir plus sur les méthodologies, il est recommandé de consulter le rapport mentionné ci-dessus.</p>



CENTRE-VAL DE LOIRE

Source de données

Date de mise à jour du recensement

Version

Gestion des versions

19032019

4042019

9042019

10042019

23082019

Date de référence du recensement

Contenu

Note utilisateurs

Conditions d'utilisation des données

Diffusion de données sur les productions locales d'énergie

ENEDIS, SOeS, Lig'Air, ArbocentreGRDF, BRGM, INSEE, ADEME-Sinoé, AFPG, RTE, BEPH, Chambre Régionale d'Agg
Ville de Chartres, SITA, Véolia, Via Sèva.

19/03/2019

OREGES_V23082019

Champs et/ou onglets visés par les modifications apportée à la version antérieure
version initiale année de référence 2016
biomasse thermique : conversion en GWH
ajout EPCI 2019
intitulé unité puissance géothermie MW
ajout des champs production totale, production thermique, production électrique

nombre des filières Géothermie, Eolien et PV : ajustement de l'hypothèse de prise en compte des nombres pour la puissance et production des filières Biomasse électrique, Eolien et Hydraulique : ajustement des hypothèses de puissance et production Biomasse électrique (-19,6 et +0,7% respectivement) ; Eolien (+0,1 et -5,7% respectivement) ; puissances PV : bouclage régional des puissances PV (-4,8 %) ; la production PV était déjà bouclée sur la données existantes ; ajout des historiques 2013 et 2011

Evolution du mode de diffusion des données : export en libre téléchargement via la plateforme ODACE (Open Data Access Center)

Mise à jour du champ EPCI avec les EPCI 2019 qui depuis la mise en place de l'export via ODACE faisait référence aux EPCI 2017.

Ne concerne pas les données envoyées par courriel au cas par cas avant la mise en place de ODACE.

Sans impact sur le champ commune à jour des fusions de communes au 15 janvier 2019 dès la version initiale (V1)

2016 ; 2013 ; 2011

Données communales de production d'énergie renouvelable (GWh) par filières et si possible de puissance (MW)

Avant la diffusion de ces données l'Oreges procède à une vérification et à une validation des résultats. Si malgré ces vérifications l'Oreges qui procédera à une intégration des données communales en votre possession.

Ce travail d'inventaire est allé au plus loin de l'exploitation des données "open data" pour une estimation et où la méthodologie est en cours de rédaction.

Les données présentées ici peuvent être soumises à corrections, en fonction d'une modification des sources de données. Veuillez nous recontacter régulièrement pour vous assurer de la prise en compte des dernières données disponibles.

Ces données peuvent être réutilisées sous réserve que la source soit clairement explicitée.
Par ailleurs l'Oreges souhaiterait être tenue informée de l'usage de ces données.
